DOCUMENT RESUME

ED 125 902 SE 020 908

TITLE Council of Europe News-Letter 1/76.
INSTITUTION Council of Europe, Strasbourg (France). Documentation Center for Education in Europe.
PUB DATE 76
NOTE 38p.; Some marginal legibility

EDRS PRICE MF-$0.83 HC-$2.06 Plus Postage.
DESCRIPTORS *Comparative Education; Conference Reports; *Educational Change; Educational Finance; Educational Policy; Elementary Secondary Education; *Government Role; *International Education; *Newsletters; Science Education
IDENTIFIERS *Council of Europe; Europe

ABSTRACT

This newsletter consists of two parts. The first contains two articles of general interest to nations belonging to the Council of Europe, and the second contains brief reports on educational developments in eleven European countries. Seven articles are written in English and six in French. General interest articles include a discussion of the role of science in higher education, and an overview (in French) of France's crisis in secondary education. English-language reports from individual countries include discussions of a Danish proposal to reform curricula in grades 10-12 and Greece's plans for modernizing education. Two reports on educational policy in West Germany are included. The Netherlands' reports concern open-school pilot projects and proposals for reducing student power, while those from Sweden deal with working conditions in the schools, budgetary increases, and a survey of youth attitudes. The passage of a sex discrimination act and proposal of a race relations bill in the United Kingdom are reported. (SD)

****
* Documents acquired by ERIC include many informal unpublished *
* materials not available from other sources. ERIC makes every effort *
* to obtain the best copy available. Nevertheless, items of marginal *
* reproducibility are often encountered and this affects the quality *
* of the microfiche and hardcopy reproductions ERIC makes available *
* via the ERIC Document Reproduction Service (EDRS). EDRS is not *
* responsible for the quality of the original document. Reproductions *
* supplied by EDRS are the best that can be made from the original. *
****

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

NEWS-LETTER
FAITS NOUVEAUX

ED125902

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

1/76

SE 020 908

2

Documentation Centre for Education in Europe
Centre de Documentation pour l'Education en Europe

MAY 24 1976

No. 1/1976 1/I - 15/III/1976

CONTENTS / SOMMAIRE

Page

PART ONE : GENERAL / PREMIERE PARTIE : GENERALITES

Du grand élan à l'étouffement — 3

On Science in Higher Education 5

PART TWO : MEMBER COUNTRIES / DEUXIEME PARTIE : PAYS MEMBRES

Belgique : La coopération culturelle internationale et les communautés culturelles 7

Denmark : Proposal to reform the 10th - 12th school years 8

France : Réformes de tous les niveaux de l'enseignement 9

Federal Republic of Germany : Education policy and the changing labour market/Interim Report on education policy 16

Greece : Modernizing the education system 21

Italie : Les jeunes et le chômage 22

Netherlands : Open School pilot projects/Cutback in student power proposed 24

Portugal : La réforme à l'épreuve 25

Suisse : La situation des jeunes sur le marché du travail - constatations et mesures 28

Sweden : Bill on working conditions at school/ Increased budgetary provision for education/ Survey of youth attitudes 30

United Kingdom : Sex Discrimination Act/Race relations Bill/Special provision for gifted pupils 34

Editor . The Director of Education and of
Cultural and Scientific Affairs

Editeur :Le Directeur de l'Enseignement et des
Affaires Culturelles et Scientifiques

Strasbourg

DU GRAND ELAN A L'ETOUFFEMENT

Que reste-t-il chez les jeunes de mai 1968 ? Le grand élan vers le changement qui a animé en particulier les divers "mouvements lycéens" subsiste-t-il encore ? "Le Monde de l'Education" a interrogé les élèves et leurs professeurs en France et a publié les résultats de cette enquête dans son numéro de mars. Du résumé de cette enquête, nous avons retenu les extraits suivants.

"Les mouvements lycéens" s'essouflent depuis trois ans. Les militants politiques de gauche et d'extrême gauche sont de moins en moins écoutés et suivis. Le "ras-le-bol" existe toujours. Il s'enracine même dans la conscience des élèves. Mais il s'intériorise. C'est la passivité générale qui frappe. Peu de chose intéresse les lycéens, qui considèrent que "la vraie vie" est en dehors de l'enceinte de l'établissement, où ils passent pourtant plus de trente heures par semaine.

Il y a eu, certes, une libéralisation de la discipline, mais la liberté est étroitement surveillée. Puisqu'on est là et qu'il faudra bien en sortir un jour, on travaille. Pas du tout parce qu'on a soif d'apprendre ou qu'on est intéressé par l'enseignement, mais parce qu'il n'y a rien d'autre à faire et que c'est la seule façon d'obtenir le "bac", le sésame qui permet d'ouvrir la porte au bout du tunnel.

La passivité, la résignation des lycéens, sont en réalité la conséquence d'un double sentiment qui atteint la masse du "peuple lycéen". D'une part, une forte angoisse devant l'avenir, les débouchés des études, le chômage qui frappe d'abord les jeunes et n'épargne pas les diplômés. D'autre part, un aussi fort sentiment d'impuissance devant la société. Des soulèvements de 1968 et des autres "printemps chauds", les jeunes tirent la conclusion que la révolte a été inutile et qu'ils se heurtent à "une conspiration" des adultes, peu disposés à prendre en compte leur désir de changement radical.

Dès lors, l'aspiration individualiste à une insertion correcte dans le tissu social prend le pas sur celle, plus collective et plus généreuse, d'un changement des structures et des comportements sociaux. Si les lycéens rêvent encore, ce n'est plus en couleur.

A l'ennui lycéen correspond le découragement des professeurs. La "communauté éducative" n'existe presque jamais, chaque enseignant est isolé dans sa discipline et tente de "s'en tirer" devant ses élèves. Il croyait être important et considéré. Il se rend compte, aujourd'hui, qu'il n'est qu'un fonctionnaire modeste et critiqué. Il avait la conviction que l'école pouvait être facteur d'émancipation, de démocratisation. Il s'aperçoit qu'elle reproduit les inégalités sociales et culturelles, qu'elle sélectionne impitoyablement, et qu'il en est en partie l'artisan.

La crise de l'enseignement secondaire risque fort de se prolonger. Les réponses de la société sont inévitablement inadaptées aux questions qui lui sont posées par les élèves et par leurs maîtres. La société n'a pas sur ou voulu comprendre ce qu'il y avait de juste et de généreux dans les revendications souvent formulées avec maladresse ou excès.

Ainsi, le "libéralisme avancé" que l'on proclame dans les discours officiels risque de faire place dans la réalité à un caporalisme centralisé qui fige les évolutions. C'est toujours l'adaptation du système éducatif à la réalité sociale et économique qui oriente les mutations.

Peut-il en être autrement ? Les sociétés industrielles modernes, qu'elles soient capitalistes, collectivistes ou d'inspiration sociale-démocrate, sont irrémédiablement impliquées dans un processus de production-consommation, qui a pour conséquence de limiter les réponses aux aspirations de l'individu vers une vie correspondant à ses goûts, à ses désirs. Et la marge de manoeuvre "libérale" est de plus en plus faible. D'une part, l'individu doit s'insérer dans le système de production pour être à son tour consommateur. D'autre part, la complexité croissante des structures sociales réduit son pouvoir de décision. La standardisation du style de vie va à l'opposé des facultés créatrices, dès lors que celles-ci ne contribuent pas au renforcement de l'appareil productif. L'une des fonctions du système éducatif devient alors de favoriser le conformisme social en "calibrant" les individus pour leurs tâches futures, plutôt que de développer leurs capacités propres.

En maintenant le système éducatif dans la médiocrité et l'uniformité, on limite les rejets et les débordements excessifs au risque de produire des générations de futurs adultes qui chercheront le bonheur dans les romans-photos.

> L'agitation étudiante contre la réforme du second cycle universitaire, surtout à l'égard de la professionnalisation des filières et d'une certaine sélection dans l'admission (cf. News-letter/ Faits Nouveaux 4/75) s'est déclenchée en février-mars. Elle se maintient en province et semble se développer à Paris, malgré les réticences de certains mouvements politiques ou syndicaux peu soucieux d'effrayer une opinion publique préoccupée par d'autres questions. "Le Monde" a consacré à ce mouvement un commentaire dont nous reproduisons les extraits suivants.

Ni condamnation ni curiosité : les grèves d'étudiants contre la réforme du deuxième cycle ne rencontrent qu'indifférence. Les grèves se déroulent dans un climat de réserve et sur un fond de résignation.

Résignation : la réforme du deuxième cycle, et les menaces que certains étudiants croient y déceler pour la suite de leur carrière ne font que cristalliser une angoisse plus diffuse. Beaucoup d'étudiants, gauchistes ou modérés, politisés ou non, sont convaincus qu'ils ne trouveront à la sortie de l'université que le chômage ou, dans le meilleur des cas, des emplois aliénés ou subalternes, sans rapport avec la culture qu'ils pensent avoir acquise, à défaut de formation professionnelle.

Réserve : presque partout, les grévistes redoutent d'être "manipulés" par les groupes politiques ou syndicaux. Ce n'est que dans la mesure ou ils ne revendiquent aucun rôle moteur ou représentatif qu'ils sont mieux acceptés. Cette méfiance est le fruit du passé. Mais elle est justifiée par le présent : l'opposition socialiste ou communiste cherche à modérer la contestation étudiante plutôt qu'à en profiter.

Si personne ne s'intéresse plus à ce qui se passe dans les universités, c'est que celles-ci n'ont guère de chances de former ceux que l'on a baptisés d'une formule pompeuse "les cadres de la nation". Les écoles d'ingénieurs et d'administration des entreprises, les

U.E.R. de médecine et quelques "filières" spécialisées suffisent actuellement à assurer le renouvellement des cadres et des spécialistes de haute qualification. Au reste de l'Université, on ne demande rien de précis : parler d'une volonté de "mainmise du patronat" sur l'enseignement, c'est se tromper de sens : aujourd'hui, ce serait plutôt au patronat qu'on demanderait de sauver l'Université.

La masse des étudiants et des diplômés est ainsi en attente : ils forment une sorte de réserve de cadres moyens moyennement qualifiés pour des fonctions imprécises du tertiaire ou des services, dans lesquelles ils s'insèrent goutte à goutte. Nul, aujourd'hui, ne paraît capable de définir les emplois qui nécessitent une formation universitaire. Au moment où économistes et politiques se demandent sous quelle forme la croissance va reprendre et si elle reprendra, comment déterminer les formations nécessaires ? Le gouvernement a opté pour une professionnalisation du deuxième cycle universitaire, mais il s'est bien gardé de dire pour quels débouchés, laissant aux universités le soin de découvrir ce que les experts paraissent bien en peine de trouver.

Le maintien d'un enseignement supérieur largement ouvert semble jouer, surtout aujourd'hui, le rôle d'"amortisseur". "Parking" d'une partie des générations nouvelles, l'université sert à étaler dans le temps l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. Les études supérieures demeurent une sorte de luxe, de "supplément d'âme" que la société industrielle offre aux enfants des classes moyennes, qui, malgré la "démocratisation de l'enseignement supérieur", en restent les principaux bénéficiaires. Les avantages politiques et sociaux de ce choix peuvent en compenser le coût économique. Les étudiants sont devenus des marginaux.

Le Monde, 28/II ; 6/III/1976

Descripteurs EUDISED : crise de l'enseignement ; enseignement secondaire ; enseignement supérieur ; malaise étudiant ; contestation ; chômage ; emploi.

ON SCIENCE IN HIGHER EDUCATION

The Chairman of the University Grants Committee, Sir Frederick DAINTON contributed "A note on Science in Higher Education" to a collection of colloquy papers recently published under the title "The Sciences, the Humanities and the Technological Threat"; from it we reproduce the following excerpts.

The honeymoon of science drew to a close in the 1960s. The first sign came ominously from the young. To the surprise of most serving teachers the fraction of A-level students presenting exclusively science subjects diminished monotonically throughout the sixties. Significantly the young turned not so much to the Arts and Humanities but joined the ranks of the "mixed" group, i.e. those studying at least one science and one non-science subject in their last two years of school, thus voting with their feet against relegation to one or other of the "two cultures".

Of more general significance was the development of a general disillusion with science and the consequences of its application. There have been many contributory factors. Governments saw no "miracle", no

automatic economic benefits accrued from investment in science, and indeed science seemed to create more problems than it proffered solutions. Advancing technology caused a shift from labour-intensive to capital-intensive industrial activities and with it came personal obsolescence for the less well qualified, as well as an increase in the wealth gap between industrialized nations and the Third World. These and the profligate use of natural resources of energy and materials and the consequent pollution were not at all the hoped-for benefits of letting the scientists have their head. Moreover, fears were prevalent that the biologists' Pandora's box would present other difficult issues such as genetic engineering, manipulation of personality, prolongation of life for the chronically infirm, etc., issues which often contained a moral or ethical content which the scientists alone were not equipped to resolve.

The sad feature of this situation was that the education of most politicians and of the public was so scientifically deficient that they were humiliated by their inability to understand the techniques which scientists use and to them science became like a bus without a driver with a momentum of its own, in short, a juggernaut. And of course the majority of scientists raised in a narrowly specialist curriculum were for the main part unable to reduce the alienation of the non-scientists. In retrospect it is not surprising that recently the scientists' undoubtedly correct assertion that many of our problems can only be resolved by more patient, painstaking, scientific investigation were listened to with incredulity, if not barely veiled hostility.

It is small wonder that these discontents began to be reflected in budgetary stringencies and critical reappraisals. The US scientific effort has undergone major perturbations, the Canadians are in the throes of wholesale reorganisation, and in the United Kingdom the Science Vote growth rate in 1974-75 will be 1.9 per cent - a far cry from the halcyon days of 16 per cent a decade earlier - and magic formulae (such as the Customer/Contractor Principle) to dictate organisational patterns are being propounded as cure-alls. At the same time industry has become wary of innovation because it costs too much, and there is a "shake-out" of Research and Development personnel from industry such that recruitment of scientists from universities to industry has in the last two years dropped to a very low level in all advanced Western democracies.

How can we help forward a more widespread understanding of the nature, power and limits of science ? What are the defects of the students' institutionalized experience of science at undergraduate and postgraduate levels and how can these be remedied ?

Educational reform takes time to mount and frequently an even longer time to have much effect. Answers to these and to dependent questions must therefore be sought now, but the answers to some of the questions cannot emerge until the picture of western society in the 1980s is more clearly discerned. It seems likely to me that by that time a shift of emphasis from high growth industrial output to high growth in the service and welfare industries, combined with increased mechanization, automation and reluctance to make major innovations, will limit the demand for the lonely specialist but increase that for the scientist willing to change his major field or to work co-operatively with people from other disciplines, especially with the social scientists. The first task is therefore to maintain the excellence of education for a number, as yet unknown with any precision, of specia-

lists and to devise schemes of university education which would allow others who could become able scientists also to know sufficient of their science and of other subjects to be able to deploy them at need, or to work with practitioners in other fields. The second task facing scientists in higher education is the more difficult one of contributing to the education of students not majoring in science, so that these are not culturally, because scientifically, deprived.

To accomplish these changes university administrators and others in influential positions should give high priority to encouraging and augmenting the numbers of the few who are prepared to bring about these necessary changes.

The Sciences, the Humanities and the Technological Threat, ed. by W. R. Niblet.- University of London Press Ltd, 1975.- pp. 36 - 42

EUDISED descriptors : Science education; scientific studies; technical sciences; industrial education; higher education; secondary education.

PART TWO/DEUXIEME PARTIE

BELGIQUE : LA COOPERATION CULTURELLE INTERNATIONALE ET LES COMMUNAUTES CULTURELLES

Le Conseil d'Etat doit faire prochainement connaître son avis sur un projet de loi réglant les formes de la coopération internationale. Ce texte, élaboré par MM. PETIN et VANDEKERCKHOVE, ministres de la Réforme des institutions - et non pas les ministres de la Culture - se présente en application de l'article 59 bis de la Constitution qui stipule que, chacun pour ce qui le concerne, les conseils culturels français et néerlandais règlent, entre autres, la coopération culturelle internationale. Le constituant de 1970 confiait au législateur statuant à la majorité qualifiée (majorité absolue dans chaque groupe linguistique et majorité des deux tiers de l'ensemble des votants) le soin d'organiser la coopération culturelle internationale.

Sur le plan de la procédure, les accords culturels conclus entre la Belgique et l'étranger sont actuellement dans une situation particulière. La pratique parlementaire a donné une interprétation restrictive à l'article 68 de la Constitution selon lequel seuls doivent recevoir l'assentiment des Chambres les traités susceptibles de grever l'Etat ou de lier individuellement les Belges. Ainsi, les accords culturels n'ont jamais été présentés pour approbation aux Chambres. Leur application est confiée à une commission mixte, au sein de laquelle les représentants belges sont délégués par les départements des Affaires étrangères, de la Culture française et de la Culture néerlandaise.

Le projet de MM. Perin et Vandekerckhove vise à soumettre aux Conseils culturels tous les traités relatifs à la coopération culturelle internationale.

Trois possibilités y sont prévues. Si un traité ne concerne qu'une seule communauté culturelle, il est soumis au conseil de cette communauté. S'il contient des dispositions relevant de la compétence des

deux conseils culturels, il est soumis à chacun des conseils qui donne son assentiment aux dispositions qui le concernent. Enfin, si les traités contiennent des dispositions relatives à des institutions nationales ou internationales désignés par la loi et dont l'activité est commune à plus d'une communauté culturelle, il faut appliquer l'article 68 de la Constitution et recourir au Parlement.

Il est évident que tout accord ne peut être présenté pour assentiment à un conseil culturel que sous la responsabilité du ministre compétent pour la matière visée.

Le projet élaboré par les ministres de la Réforme des institutions prévoit également, pour chacune des communautés culturelles française et néerlandaise, la création par décret d'un organisme parastatal "chargé d'assurer et de promouvoir les rapports culturels" de ces communautés avec l'étranger. Le texte précise que la mission de ces organismes parastataux "s'étend à tous les domaines qui relèvent de la coopération culturelle internationale, qu'il s'agisse d'actions unilatérales, bilatérales ou multilatérales, y compris l'information liée à ces problèmes". Et plus loin : "Ces organismes sont chargés en commun d'assurer et de promouvoir les rapports culturels entre les communautés française et néerlandaise et l'étranger, dans la mesure où ces rapports concernent des institutions nationales ou internationales dont l'activité est commune à plus d'une communauté culturelle".

En fait, les parastataux envisagés par le projet seraient chargés de concevoir toute la politique de coopération culturelle internationale de chaque communauté. Leur composition sera fixée par voie de décret, mais il paraît acquis que des représentants des départements de la Culture, des Affaires étrangères et de l'Education nationale feront partie des conseils d'administration.

Pour devenir loi, ce projet, rappelons-le, devra être voté par les deux tiers des députés et des sénateurs. Or, le gouvernement actuel ne dispose pas de cette majorité spéciale, puisqu'il lui manque vingt-sept voix à la Chambre et dix-sept au Sénat. Il sera intéressant de voir qui fournira l'appoint nécessaire.

Le Soir, 18/II/1976 ; B.M.

Descripteurs EUDISED : convention culturelle; coopération internationale; politique culturelle; Belgique.

DENMARK : PROPOSAL TO REFORM THE 10th - 12th SCHOOL YEARS

The Minister of Education, Mrs. Ritt BJERREGAARD, has invited parliament to request the governement to elaborate plans for a reform of the 10th - 12th school years. At its first reading the "Proposal for a parliamentary decision on the 10th - 12th school year" prepared by the Ministery of Education met with little enthusiasm. Among the points it puts forward are the following :

The government shall elaborate plans for a co-ordinated development of the 10th - 12th school years to which will have access all who have completed the folkeskole course (compulsory school) or have an equiva-

lent educational level. Furthermore, the government shall initiate research and development work which after a five-year period will serve to furnish a scientific basis for government proposals.

The training to be provided shall be such as to attract those who have to date not sought to go beyond the folkeskole level. Education in the 10th - 12th years shall be free. A system of grants shall see to it that no student is unable for economic reasons to profit from this level of education, and with a view to increasing equality of opportunity there shall be no age limit in respect of access.

There shall be a common core of general subjects along with opportunities for vocational training and for courses leading to studies beyond the 12th school year. Considering the value of work experience, students shall have the opportunity to gain practical vocational experience, and this shall apply not only to those following vocational courses. Courses shall be designed in such a way as to facilitate the transfer by students from one line of study to another.

Employer and employee bodies shall be invited to advise on curricula and syllabuses in those areas in which they have special competence. Students, too, shall participate in the organisation of teaching, but overall responsibility for programmes shall be with the government. Courses shall be based primarily in public institutions. Grants shall, however, be available for private institutions offering 10th - 12th year courses. Policy shall not be one of centralizing educational opportunities, rather one of decentralization.

The education of handicapped students shall be based on that provided in the folkeskole and shall be integrated as far as possible with that of non-handicapped students.

The training of teachers shall be revised in the light of new demands likely to be made upon them.

The Proposal is at present under consideration by a parliamentary committee. It is believed that a number of modifications will be necessary if a majority in favour of it is to be assured.

Weekendavisen, 23/I/1976 ; B.B.P.

EUDISED descriptors : upper secondary ; vocational training ; practical work ; grant ; handicapped ; Denmark.

FRANCE : REFORMES DE TOUS LES NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT

En faisant adopter en juillet 1975 la loi relative à l'Education (cf. News-letter/Faits Nouveaux 2 et 3/75), Monsieur R. HABY, ministre de l'Education, prévoyait qu'il faudrait encore toute une année scolaire pour mettre au point les décrets d'application. Il vient, dans un premier temps, de rendre publics trois avant-projets de décret concernant respectivement l'enseignement primaire, le premier cycle et le second cycle de l'enseignement secondaire. La concertation est engagée avec les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves au sujet de ces textes qui seront ensuite examinés par les instances officielles.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, Mme A. SAUNIER-SEITE, nouveau secrétaire d'Etat aux Universités, a défini les grandes lignes de sa politique, tandis que paraissait fin janvier au Journal officiel, l'arrêté définitif réformant le deuxième cycle des études universitaires et mi-mars la première circulaire d'application.

I - ENSEIGNEMENTS ELEMENTAIRES

Le premier des avant-projets de décret concerne "l'organisation de la formation dans les écoles maternelles et élémentaires publiques". Le texte, qui comprend vingt sept articles, comporte les dispositions suivantes :

L'école maternelle

Elle reçoit les enfants de deux à six ans en fonction des possibilités d'accueil. Tout enfant de cinq ans doit pouvoir en bénéficier systématiquement, soit dans un établissement préscolaire, soit en section maternelle d'école primaire.

L'objectif de l'enseignement pré-élémentaire est d'entraîner "l'enfant à l'usage de ses différents moyens d'expression" et de le préparer" à recevoir ensuite la formation donnée par l'école primaire". L'avant-projet en fait par ailleurs un lieu privilégié d'égalisation des chances au moyen "de la détection précoce et du traitement pédagogique des handicaps éventuels".

L'enseignement élémentaire

A chaque rentrée scolaire, les enfants atteignant six ans dans l'année civile en cours y sont admis. Mais aussi ceux qui, ayant eu cinq ans avant le 1er septembre de la même année, bénéficient d'une dérogation accordée par l'inspecteur de la circonscription, "à la demande ou avec l'accord des parents" qui ont, en outre, une possibilité de recours.

Ce projet s'appuie sur une continuité pédagogique effective entre les deux écoles - maternelle et élémentaire. Il revient aux maîtres d'apprécier le moment le plus favorable pour le passage de la maternelle à l'école élémentaire.

La scolarité comporte normalement cinq niveaux organisés en trois cycles successifs : le cycle préparatoire (une année), le cycle élémentaire et le cycle moyen (deux années chacun). Le cycle préparatoire peut cependant être parcouru en deux ans. Compte tenu des avis des institutrices d'école maternelle, et après quelques semaines de classe, les maîtres devront répartir les enfants en deux catégories selon leurs aptitudes. Les uns suivront un cours préparatoire normal, les autres accompliraient ce cycle en deux ans. Ces deux catégories d'élèves pourront être maintenues dans une même classe, mais en suivant un enseignement différent dans certaines disciplines.

Les objectifs éducatifs à atteindre à la fin de chaque cycle, ainsi qu'à la fin de l'école primaire, seront fixés par arrêtés. Mais on ne devrait plus raisonner en termes de programmes à acquérir.

L'avant-projet consacre un long article à l'organisation pédagogique des écoles. Il précise notamment que "les élèves sont répartis en classes constituées pour l'année scolaire qui correspondent chacune

à un des cinq niveaux d'étude de l'école primaire. Des groupes, constitués en fonction de l'activité pédagogique, peuvent réunir des élèves d'une ou plusieurs classes".

La répartition des élèves "tient compte des rythmes les mieux appropriés aux possibilités et aux besoins de l'enfant". Cette organisation est destinée à rassembler des élèves de plusieurs classes qui ont besoin d'un enseignement de soutien dans un ou plusieurs domaines.

A la fin du cycle moyen, chaque élève reçoit un certificat d'études primaires et "accède de droit à la première année des collèges". Toutefois, le maître peut estimer que l'enfant a besoin de redoubler la dernière année du cycle moyen. Dans ce cas, la famille a la possibilité de recours devant une commission départementale.

La communauté éducative

Elle repose sur quatre instances :

- le conseil des maîtres. Comme aujourd'hui, il est formé de l'ensemble des maîtres d'une école, et présidé par le directeur. Réuni au moins trois fois par an, le conseil des maîtres est consulté sur l'organisation du service et les problèmes concernant la vie de l'école.
- le comité des parents. Il comprend les représentants élus des parents. Lui aussi est consulté sur les problèmes concernant la vie de l'école, tels que, par exemple, le règlement intérieur, les modalités d'information mutuelle des familles et des enseignants, les transports scolaires, les cantines, les activités péri et post-scolaires.
- le conseil des écoles regroupe le conseil des maîtres et le comité des parents. Y participent aussi le psychologue scolaire, le rééducateur, le médecin et l'assistante sociale. Ce conseil établit le règlement intérieur de chaque école et peut avoir à organiser des accords de soutien pour des élèves ayant des difficultés temporaires.
- l'équipe éducative est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres et les parents concernés, éventuellement le psychologue scolaire et le rééducateur, le médecin et l'assistante sociale.

Pour les élèves qui ont des difficultés importantes, des pédagogies appropriées, des enseignements d'adaptation, des groupes d'aide pédagogique ou un enseignement spécialisé, sont organisés.

Le projet de M. Haby, et notamment la création à partir de la rentrée scolaire 1977 d'un "cours préparatoire à deux vitesses" - une année pour les élèves les plus rapides, deux pour les plus lents - a immédiatement provoqué de vives réactions parmi les organisations d'enseignants et de parents. Si le ministre estime que les structures scolaires doivent être adaptées au rythme des élèves, ses opposants lui reprochent d'instaurer, par ce système, une sélection dès la première année de l'école élémentaire.

II - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Le second des avant-projets de décret concerne "l'organisation de l'enseignement et de l'orientation dans les collèges". Le texte défi-

nitif devrait entrer en vigueur à la rentrée 1977 pour la première année de collège. La réforme serait ensuite progressivement appliquée aux autres classes pour s'achever à la rentrée 1980. Les principales dispositions de cet avant-projet sont les suivantes :

Organisation générale des collèges

Les collèges dispensent, à la suite de l'école primaire, un enseignement de quatre ans. Les deux premières années constituent le cycle d'observation au cours duquel les élèves reçoivent un enseignement identique. Les disciplines étudiées sont les suivantes : langue française, une langue vivante étrangère, mathématiques, sciences humaines et économiques, sciences physiques et naturelles, éducation artistique, éducation manuelle et technique, éducation sportive et physique.

Les deux dernières années de collège forment le cycle d'orientation. Les disciplines étudiées sont les mêmes qu'au cours du cycle d'observation, plus une option, au minimum, choisie sur une liste comportant - au moins - un enseignement de caractère pré-professionnel.

L'avant-projet de décret prévoit en outre la création de "classes préparatoires" rattachées aux futurs lycées d'enseignement professionnel qui se substitueraient aux actuels collèges d'enseignement technique. L'élève orienté vers l'une de ces classes à l'issue du cycle d'observation (c'est-à-dire à la fin de l'actuelle classe de cinquième) devra obligatoirement choisir sa ou ses options parmi celles ayant un caractère pré-professionnel.

Un enseignement personnalisé

Les élèves sont répartis chaque année par classe, sans distinction, selon leurs options. Des groupes plus nombreux ou, au contraire, moins nombreux que la classe, peuvent réunir, à l'occasion, les élèves en fonction des nécessités de l'enseignement. Des "aménagements pédagogiques" sont prévus, à titre exceptionnel, au bénéfice de certains élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition d'un conseil réunissant les professeurs des intéressés, et après consultation des familles. La situation de ces élèves fait l'objet d'un examen trimestriel par le conseil des professeurs.

Selon le ministère, ces "aménagements pédagogiques" porteront sur les méthodes d'enseignement ou sur les programmes, qui pourront, à titre provisoire, etre "allégés" en faveur des élèves en difficulté. Les "actions de soutien" (pour les élèves faibles) ou des "activités d'approfondissement" (pour les meilleurs élèves) sont organisées au cours de chaque cycle. Un même élève peut bénéficier d'actions de soutien et participer à des activités d'approfondissement pour des enseignements différents.

L'autonomie

L'autonomie laissée aux collèges doit leur permettre de répartir, selon les nécessités propres à l'établissement, les élèves dans les classes et dans les groupes constitués à l'occasion d'activités pédagogiques spécifiques ("soutien" ou "approfondissement", par exemple). Mais les "groupes" ne réuniront pas, "en principe" des élèves de niveaux différents. Cette autonomie permet aussi au chef d'établissement, après consultation des enseignants et du conseil d'établissement, d'utiliser comme il l'entend les contingents d'heures d'enseignement attribués à chaque collège.

Les collèges peuvent aussi aménager les programmes. L'enseignement des sciences humaines et économiques pourra, par exemple, selon le ministère, tenir compte des caractéristiques de la région où se trouve l'établissement.

L'orientation

Elle commence dès la fin de l'école élémentaire puisque l'instituteur et les futurs professeurs de l'élève sur le point d'entrer au collège doivent échanger des informations. Au cours des années de collège, les voeux d'orientation des familles sont communiqués au conseil de classe par le conseil des professeurs. Le conseil de classe notifie ensuite aux familles l'orientation jugée la mieux adaptée. Un complément d'information peut alors être recherché par l'"équipe éducative" qui réunit parents et professeurs. Le redoublement de la première année de chaque cycle n'intervient qu'à la demande des familles dans la mesure où, à l'intérieur de chaque cycle, on ne distingue plus un programme année par année "afin de donner plus de souplesse à l'action des professeurs". Ce sont aussi les familles qui décident, en définitive, du choix de la ou des options que suivra l'élève au cours du cycle d'orientation.

En revanche, le redoublement de la seconde année de chaque cycle ainsi que l'orientation qui intervient au terme des quatre années de collège (entrée dans un lycée professionnel, dans un lycée ou dans la vie active) sont des décisions qui reviennent, en cas de désaccord aux conseils de classe. Les familles peuvent toutefois contester ces décisions devant une commission d'appel ou en demandant que l'élève soit soumis à un examen spécial.

Un "brevet des collèges" sanctionne la fin de la scolarité. Il est attribué automatiquement aux élèves orientés vers un lycée. Un examen comparable à l'actuel B.E.P.C. (brevet élémentaire de premier cycle) est prévu pour les autres.

Avec la publication de cet avant-projet de décret, apparaissent mieux les contours de l'"école moyenne". Les actuels collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.) disparaissent. Des "collèges" vont les remplacer. Ils accueilleront eux aussi les élèves de la sixième à la troisième. Mais il n'y a pas simplement changement d'étiquette. Le projet vise, en supprimant les filières, à donner à toute une classe d'âge, dans un seul modèle d'établissement, la même formation générale.

Depuis la réforme de 1963, coexistent dans le premier cycle trois filières. Cette distinction disparaît. Les élèves recevront durant les quatre années de collège le même enseignement, celui-ci n'étant diversifié, à partir de la troisième année, que par le choix d'une, deux, voire, exceptionnellement, trois options.

En même temps, les dispositions de l'avant-projet permettent à tous les élèves, quelle que soit leur orientation future, et sans que cela constitue un engagement, de s'initier, à partir de la troisième année de collège, et par le jeu des options, à une activité pré-professionnelle, pouvant comporter des stages en entreprise. De même, tous les élèves recevront, durant leurs quatre années de scolarité, le même enseignement manuel et technique. Ainsi espère-t-on faire tomber les obstacles psychologiques qui poussent encore les familles à considérer l'orientation vers le "technique" comme un échec.

III - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SECOND CYCLE

Le troisième avant-projet de décret publié par le ministère de l'Education concerne le second cycle de l'enseignement secondaire. Devant entrer en vigueur à la rentrée de 1977 pour la première année du deuxième cycle, la réforme prévue sera appliquée ensuite aux classes suivantes et en juillet 1980 sortiront les premiers bacheliers nouvelle formule. Le texte de l'avant-projet prévoit les dispositions suivantes :

A l'issue du collège, les élèves sont inscrits dans un lycée, soit par leur famille, soit par eux-mêmes lorsqu'ils sont majeurs, conformément aux décisions d'orientation et d'affectation dont ils ont fait l'objet. Les lycées dispensent quatre types de formation générale ou professionnelle sanctionnés par des diplômes différents.

Quatre formations

Le baccalauréat préparé en trois ans. Il n'y a plus de distinction entre le baccalauréat de l'enseignement général et le baccalauréat de technicien. Simplement le baccalauréat pourra comporter une mention complémentaire attestant d'une qualification professionnelle dans un domaine technologique déterminé. Les deux premières années de cette formation (seconde, première) constituent le "cycle de détermination".

Il comporte six enseignements fondamentaux obligatoires pour tous les élèves : langue française, langue vivante étrangère, mathématiques, sciences humaines et économiques, sciences physiques et naturelles, éducation physique et sportive, et une série d'options offertes au choix des élèves. En seconde, ces options portent exclusivement sur des matières autres que celles du tronc commun pour permettre à l'élève "d'explorer" des domaines nouveaux. En première, il peut s'y ajouter des options d'approfondissement de certaines matières du tronc commun. Celles-ci devraient être limitées aux mathématiques et aux sciences physiques.

Le cycle de détermination doit permettre aux élèves, au terme de deux années, de choisir des options et l'orientation qu'ils prendront ultérieurement. La classe terminale est considérée comme une "année de spécialisation". Seules la philosophie et l'éducation physique y sont obligatoires. Le reste de la formation est composé exclusivement d'enseignements optionnels dont le nombre n'est pas limité ; lorsqu'il y a acquisition d'une qualification professionnelle, l'élève doit combiner plusieurs options dans le même domaine qui lui permettront d'exercer une activité de technicien.

Le diplôme de bachelier, avec ou sans mention complémentaire professionnelle, est délivré aux élèves qui ont satisfait à deux séries de contrôles ; à l'issue de la classe de première (il faudra réussir pour être admis en classe terminale) et d'autre part, à la fin de la terminale. On ne pourra redoubler la classe terminale qu'une seule fois. Les options seront passées indépendamment (on n'aura à repasser que celles où l'on aura échoué, les autres étant définitivement acquises).

Le brevet de technicien. Il sera délivré à l'issue d'une formation de trois années.

Le certificat d'aptitude professionnelle et le brevet d'études professionnel. Ces deux diplômes nationaux sont préparés en deux ans dans

des "lycées d'enseignement professionnel" qui remplacent les actuels collèges d'enseignement technique (C.E.T.). La formation qui mène actuellement à un C.A.P. en trois ans sera supprimée à l'avenir. Les élèves qui auront suivi une formation professionnelle dans une classe préparatoire de lycée d'enseignement professionnel pourront rejoindre les classes de C.A.P. L'organisation de ce cycle est diversifiée pour tenir compte de la formation générale et technologique reçue antérieurement par ces élèves.

Formations post-secondaires et éducation permanente

Comme aujourd'hui, les lycées assureront la préparation au concours d'entrée dans les grandes écoles et au brevet de technicien supérieur. Des formations nouvelles de niveau équivalent pourront être mises en place pour tenir compte des besoins qui pourraient apparaître.

Le texte affirme la vocation des lycées à assurer la formation permanente et les cours de promotion sociale. Il revient en outre aux lycées d'organiser des actions d'adaptation professionnelle destinées à des personnes titulaires d'un diplôme ou n'ayant pas fini un cycle d'études.

L'autonomie des établissements

L'autonomie pédagogique donnée aux lycées est équivalente à celle définie pour les collèges. Elle s'applique à la répartition des élèves en classes et en groupes, ces derniers pouvant être constitués d'élèves appartenant à une ou plusieurs classes réunies pour des enseignements spécifiques (travaux pratiques, langues vivantes, conférences, projections de films, par exemple). L'autonomie concerne aussi l'utilisation des contingents annuels d'heures d'enseignement mis à la disposition de chaque lycée ; la définition de certains sujets d'études tenant compte en dehors des programmes nationaux des caractéristiques de l'établissement et de la région ; l'organisation des activités facultatives concourant à l'action éducative, (foyers socio-éducatifs, ateliers, clubs, visites, voyages).

IV - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'arrêté réformant le deuxième cycle des études universitaires a été publié mi-janvier au Journal officiel. Préparé par M. J.P. SOISSON, prédécesseur de Mme A. SAUNIER-SEITE au secrétariat d'Etat aux universités (cf. News-letter/Faits Nouveaux 4/75), ce texte a été soumis début janvier au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) qui a proposé un nombre important de modifications, dont certaines seulement ont été retenues.

Le nouveau texte maintient les deux diplômés du second cycle : la licence est délivrée trois années après le baccalauréat, la maîtrise après quatre années, cela pour toutes les disciplines. Mais la définition des études de second cycle est désormais différente : "Dispenser une formation scientifique de haut niveau qui prépare les étudiants à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles" ; cette "professionnalisation" du second cycle est le trait déterminant de la réforme.

Les universités devront soumettre leurs projets à une habilitation du secrétariat d'Etat aux universités, alors que jusqu'à présent les licences et maîtrises devaient se conformer au cadre strict (programmes et horaires) d'une règlementation nationale. L'habilitation sera

délivrée après avis du CNESER : des "groupes d'études techniques" désignés par le secrétaire d'Etat "par référence aux principaux secteurs d'activité économique, sociale et culturelle de la nation" auront au préalable examiné les dossiers présentés par les universités. Ces groupes, composés en majorité d'universitaires, comprendront pour un tiers au moins des représentants de ces secteurs.

La licence "sanctionne une formation cohérente et complète. Elle est conçue comme un diplôme terminal. Elle comporte soit une formation portant sur les éléments fondamentaux d'une discipline ou d'un groupe de disciplines, soit une formation interdisciplinaire, soit une formation ayant un objectif professionnel". L'enseignement dure un an, sauf cas particuliers et comprend entre 350 et 550 heures de formation. La possession du diplôme d'études universitaires générales (DEUG), qui sanctionne les deux premières années d'études supérieures, est nécessaire pour s'inscrire en vue de la licence.

La maîtrise "sanctionne soit une formation scientifique fondamentale, soit une formation scientifique et technologique ayant un objectif professionnel". Les études durent normalement une année après la licence, le nombre d'heures d'enseignement étant aussi compris entre 350 et 550.

La définition de la licence comme "diplôme terminal" semble indiquer une volonté du gouvernement d'inciter les étudiants à arrêter leurs études à ce niveau. De plus, la licence demeure le diplôme homologué par la fonction publique pour le recrutement des fonctionnaires de la catégorie A.

Les réactions à la promulgation de l'arrêté réformant le second cycle universitaire ont été très vives à travers toute la France. Les étudiants dénoncent en particulier la "professionnalisation" de l'enseignement supérieur et la sélection qui s'instaurera avec la mise en place de filières trop rigides. L'agitation s'est répandue dans tous les établissements d'enseignement secondaire et supérieur et manifestations et grèves se sont multipliées.

Le Monde, 12, 17, 19, 22/III/76;C.P.

Descripteurs EUDISED : réforme de l'enseignement ; éducation préscolaire; enseignement primaire; âge d'entrée à l'école; égalité des chances; enseignement secondaire ; premier cycle ; deuxième cycle ; enseignement technique ; enseignement professionnel ; orientation professionnelle ; orientation pédagogique ; enseignement supérieur ; autonomie ; universités ; éducation permanente ; France.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY : EDUCATION POLICY AND THE CHANGING LABOUR MARKET

Although a certain economic recovery is undoubtedly under way, public opinion remains alarmed by the unemployment figure which shows no sign of shrinking below the one-million mark. That something has changed on the labour market is brought home to those responsible for education by the constant youth unemployment with its corollaries - unemployment

or underemployment of university graduates and in particular of teachers (see News-letter 2/75) and the growing number of grammar-school-leavers (Abiturienten) who cannot be admitted to higher education (see News-letter 1/75).

Youth unemployment

Over the last two years unemployment among the under-twenties has fluctuated around 100,000, somewhat higher in winter and lower in summer according to labour demand in the building industry. (For comparison : the most recent statistics of the European Communities indicate that the same category of unemployed numbered some 300,000 in Italy and about 280,000 in France). In Germany some 70% of these unemployed had not completed any vocational training and only 7% were registered as seeking such training. Twelve per cent were children of migrant workers : of this group 93 % were without completed vocational training and only 3% were interested in undergoing such training. Since 1970, some 80,000 adolescents or 9% of the 16-20 age group entered the labour market without having completed vocational training- the last hired and the first fired - and it is feared that with the big birth cohorts at present still at school this group may reach 20% between 1980 and 1985.

In February the Federal Government therefore launched a 300-million DM project to finance reemployment and retraining measures intended to alleviate youth unemployment.

How can these adolescents be motivated to become skilled instead of unskilled workers and thus be better protected against the ups and downs of an unstable labour market ? Is the unskilled worker an anachronism or a necessity and, if so, how many unskilled workers do we need from the economic point of view and how many can we afford socially ? These questions are felt to be among the most serious problems of today.

A forecast of training supply and demand in the eighties

These problems are overshadowed by even greater ones which were highlighted in a recently published study of the Federal Institute for Labour Market Research and Vocational Training : even many of those who want to undergo vocational and professional training may in the period up to 1985 not find a place to do so. The education system and the labour market seem to be temporarily out of joint. The study forecasts - to summarise briefly a very detailed investigation - that by 1982 more than one third of applicants for vocational or professional training will not be able to obtain a training place. The reasons for this alarming prospect are as follows :

- By 1982, some 960,000 pupils will leave the school system to seek for training places ; this figure due to the peak birth cohort of 1.1 million in 1964 will decrease to 600 - 700,000 in the mid-eighties following the smaller birth rates of the seventies.

- The higher education sector with a present annual intake of 110,000, cannot be expanded beyond an intake of 140,000 in the eighties.

- The apprenticeship system, based on private enterprise, offered some 600,000 places per year in the sixties. It cannot, for technological and economic reasons, be expected to accommodate more than 400,000 adolescents annually in the eighties.

- The full-time vocational and technical schools which provide training partly for technicians (after apprenticeship), partly for school-leavers, at present have an intake capacity of 125,000 for the latter category, expected to increase to 140,000 by 1980.

The study thus arrives at a forecast of 680,000 places available to school-leavers for vocational or professional training in the early eighties (140,000 in higher education, 400,000 in apprenticeship, 140,000 in full-time vocational schools). In 1982 there will be a total of 950,000 adolescents seeking such places - but 280,000 will find the doors closed to them. The study expects that the least educated, secondary-modern and special-school leavers will have to pay the price, grammar and intermediate school leavers occupying the best jobs in the apprenticeship system. For this reason the study recommends temporarily "over-loading" the intake capacity of higher education, offering new incentives to increase the number of places available for apprentices and using the recurrent education concept to phase out the time-span of training courses.

Contradictory bills on vocational education reform

This is the background behind the bitter controversies over the reform of vocational education, on the one hand, and the reorientation of higher education policy on the other.

In January the opposition parties, the Christian-Democrats and the Christian-Social Union, introduced a vocational education bill. The main differences between this bill and the one put down by the coalition government (see News-letter 1/75) are the following :

- The opposition bill places the Länder and the chambers of industry, commerce and trade in a much stronger position than the coalition bill. The Lander authorities cannot be overruled, according to the opposition bill, in preparing training schemes for apprentices. These schemes are imposed both on the firms training apprentices and on the part-time vocational schools providing complementary instruction and their implementation is controlled by the chambers, whose prerogatives are not diminished by the opposition bill.

- Whereas the coalition bill provides for a levy on all but the smallest firms to finance new apprenticeship places, the opposition bill does not contain such a provision and demands instead a change of fiscal policy, i.e. reduced taxes to compensate for investment which increases the number of apprentices employed by the firm in question.

The opposition bill is rejected by the coalition parties, the Social-Democrats and the Liberals, and by the trade unions. The coalition bill, even if passed by the Federal Parliament, will be rejected by the Länder Chamber in which the opposition now has a clear majority. It remains to be seen whether the mediation committee of both houses can reach a compromise like that which made possible the enactment of the Higher Education Frame Bill (see News-letter 4/75).

Reorientation of higher education policy

The Federal legislation on reform of higher education which entered into force in January stipulates that the new regulations concerning admission to higher education will be introduced gradually as from

autumn 1977. Until January 1978 all study courses in higher education have to be adapted to the new pattern of 3-4 year courses prescribed by the Federal Act and by January 1979 all Länder legislation on higher education will have to comply with it. The Standing Conference of Länder Ministers of Education at its February session in Frankfurt gave instructions to its committees to draft the resolutions and decrees necessary for the implementation of the act as far as the Lander governments are responsible for it.

In February the Senior Officials of the Standing Conference held a hearing in Berlin on a draft regulation concerning the teaching load of higher education staff. The draft had been prepared by the Higher Education Committee of the Conference and had been circulated for opinion among all institutions and organisations concerned. The draft proposes the following uniform teaching loads per week :

- for professors, 8 periods of instruction (instead of 4-6 as is the rule at present),
- for assistants, 4 periods,
- for lecturers, 12-16 periods,
- for professors and lecturers in technical colleges (Fachhochschulen), 18 periods.

At the same time the draft allows for a reduction of up to 100 per cent in the teaching load for vice-chancellors and heads of university hospitals, 75 per cent for deputy vice-chancellors, 50 per cent for heads of departments and 25 per cent for chairmen of collegiate bodies.

All associations of academic staff sharply opposed the draft regulation, arguing that the teaching loads proposed were too high and would bring to an end university research already endangered by the budgetary cuts of this year and the last. The results of the hearing will be taken into consideration in finalising the draft regulation.

Whatever the final form, there is no doubt that public opinion, the political parties and also many professors are in favour of temporary measures to accommodate more applicants from the big birth cohorts at present seeking admission to higher education. The numerus clausus is extremely unpopular and it is felt, rightly or wrongly, that it is upheld by the professorial bodies under pressure from professional vested interests. Temporarily increasing the teaching load would alleviate the admission restrictions.

The rising aspirations which have brought about the continuous expansion of general and higher education are still beyond the control of governments and universities. However, the question remains : if these aspirations could change the education system, can they also change the labour market ?

Akademischer Dienst, 8/I, 22/I, 26/II/76;
Bildung und Wissenschaft, No.18/75; v.M.

EUDISED descriptors : Educational planning; labour market; unemployment; youth; vocational training;technical education; apprenticeship; higher education; admission; numerus clausus; teacher; Federal Republic of Germany.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY : INTERIM REPORT ON EDUCATION POLICY

The Federal Minister of Education and Science, Mr. H. ROHDE, published in mid-February a 96-page "Interim Report on Education Policy". In this report - the first since the Federal Government's "Education Report 1970" - the Minister gives an analysis of the present situation and sets priorities for the years ahead.

The considerable quantitative expansion that has occurred has not been backed up by the necessary qualitative reform : this has been the reason, in the Minister's opinion, for the present difficulties. The Minister also argues that "co-operative federalism" has still to prove itself : co-operation with the Länder in educational planning and its implementation needs a new impetus.

Public expenditure on education (Federation, Länder and municipalities) totalled 58 billion DM in 1975 which corresponds to 16.7 % of all public expenditure, or more than 6 % of GNP.

In his analysis the Minister emphasizes that in the last decade almost no progress towards equality of opportunity has been achieved. The whole education system continues to be biased towards academic courses; the secondary modern school (Hauptschule) and vocational education have been neglected; upper secondary education has remained a one-way road to higher education. Too many pupils continue their studies at universities for lack of a more suitable alternative. The percentage of pupils having to repeat a year is rising in all types of school and there is a general tendency to prolong studies beyond their normal duration.

The Minister demands that the education system confer upon its graduates a greater mobility and flexibility : it would be a mistake to train graduates for their first jobs. All qualifications should be "polyvalent" and promote the ability for further learning and training. The Minister also states that the expansion of educational opportunities must necessarily lead to a lowering of traditional status and income : this applies in particular to graduates of higher education, who can no longer expect the economic privileges enjoyed by those of the former elite-university.

The Interim Report comes out strongly in favour of comprehensive reorganisation. It develops the following blue-print for a reorganised system :

- pre-school education for all children,
- full-time schooling for five-year-olds either in school or in pre-school,
- a four-year basic school,
- a five-year middle-school in which the first two years would be an orientation stage,
- a three-year upper school where the first year should be attended by all pupils either at general or vocational school or a "basic vocational education year" partly at school and partly in a firm.

Thus no adolescent would take up gainful employment before 16 and school education would normally be concluded after 13 years at the age of 18. Post-secondary education courses should not exceed three to four years. Provision for recurrent education should be expanded to prevent unnecessary prolongation of first studies.

The priorities which the Minister sets for the coming years are the following :

- The secondary modern school (Hauptschule) must be better equipped.
- Vocational and technical education must be promoted by incentives for providing additional apprenticeships, the creation of more training centres and the expansion of full-time schools.
- Orientation and guidance must be improved at all stages of the education system to provide more and better information on educational, vocational and professional choices.
- The reform of admission procedures and study courses in higher education must be speedily implemented as prescribed by the Higher Education Frame Act ; temporary "over-occupation" of the universities should be preferred to "over-restriction" of admission.
- Life-long education must be integrated into the education system as one of its main elements. Multi-media systems for adult education must be promoted and expanded. Particular attention must be given to the educational needs of disadvantaged groups.

It is interesting to note that the Interim Report has met with less general interest than expected. Public opinion is preoccupied with the difficulties of school-leavers in finding places at universities and colleges or in the apprenticeship system, and with graduates' difficulties in finding employment. Public opinion has also realised that the Länder - especially in a time of financial stringency - have the last word on education, whilst the Federal Government's role of coordinator and stimulator becomes ever more difficult to fulfil.

Informationen Bildung Wissenschaft, 19/II/76;v.M.

EUDISED descriptors : Educational policy; educational planning; cost of education; educational opportunity; pre-school education; primary education; secondary education; vocational education; technical education; post-secondary education; university; admission; adult education; life-long education; Federal Republic of Germany.

GREECE : MODERNIZING THE EDUCATION SYSTEM

Drastic reforms in education are being planned as a first step towards modernizing the Greek educational system.

The most revolutionary of the changes is to make demotic Greek, the country's living language, the official school and textbook language. It will replace the affected and more artificial Katharevoussa which is closer to ancient Greek.

Draft legislation now being debated in Parliament also increases compulsory schooling from six years to nine years. Six years will be spent in elementary school, and three in secondary. State education in Greece is free at all levels.

There will be three choices for further education :

- General education lycées with admission after competitive examinations. Graduates of the three-year course will be able to enter university without further examination.
- Classical lycées where the emphasis will be on ancient Greek and Latin and ancient history. This will orient students towards philosophy and theology faculties.
- Three-year technical-vocational lycées preparing students for centres of higher technical education where they can acquire a skill or profession, or go on to the technical universities.

The idea is to offer alternatives to the present system of a university place or nothing. More than 65,000 secondary school graduates now compete for 16,000 places a year in Greek universities. The result is that about a third of those who are rejected turn to foreign universities, and the remaining two-thirds drift into life disappointed.

The new plan will overcome this by selecting at secondary school level and channelling the bulk of the students towards technical and vocational education. University entry examinations will be abolished after 1980, by which time the first lycée graduates will emerge.

The curriculum in elementary schools will be revised and trimmed. Modern educational methods are to be introduced. The school day is to be shortened, but several school holidays are to be abolished. The plans also call for changes in secondary schooling "designed to increase the awareness of pupils to their political, social, and economic environment".

The vocational lycées, which are expected to attract most of the 750,000 pupils who now attend secondary schools, will be geared to the long-term requirements of the Greek economy.

The Times Educational Supplement, 20/II/76; M.B.

EUDISED descriptors : System of education; colloquial language; teaching language; compulsory education; primary education; secondary education; vocational education; curriculum; teaching objective; university; admission; Greece.

ITALIE : LES JEUNES ET LE CHOMAGE

Depuis 1973, le nombre de jeunes chômeurs a considérablement augmenté dans les pays de la Communauté européenne. Le chômage des jeunes n'est pas un phénomène nouveau. En Italie, depuis bien des années, il est chronique : en 1968, sur les personnes à la recherche d'un emploi, 3,6 % étaient des jeunes récemment diplômés. En 1973, les chômeurs titulaires d'une "laurea" (licence) récente représentaient 7,4 % et, en 1975, 7,9 %. Les chiffres globaux communiqués à ce sujet par le ministère italien du Travail - 300.000 jeunes à la recherche d'un emploi; 600.000 selon le Centre d'étude pour les investissements sociaux - ne correspondent pas, en fait au nombre réel de jeunes chômeurs. Beaucoup d'entre eux, en effet, ne sont pas inscrits au chômage, soit parce qu'ils ne remplissent pas les conditions prévues par la loi, soit parce que la rareté des emplois offerts ne les incite pas à se faire enregistrer.

Pour les jeunes titulaires d'une licence ("laureati") en particulier, la situation est grave. Selon une estimation récente, l'excédent de diplômés, de 38.000 en 1976, passerait à 200.000 en 1990. Pour les étudiants qui envisagent de se présenter aux concours de l'enseignement, notamment les élèves issus des écoles normales ("magistero"), les chances de réussir sont très limitées ; en septembre dernier, 230.000 candidats se sont présentés, à Rome, au concours pour le recrutement d'enseignants d'école primaire offrant 12.589 postes. Pour l'école moyenne, 500.000 candidats ont concouru pour 23.000 postes.

Paradoxalement, le nombre des inscriptions à l'université, après une période de stagnation de deux ans, augmente à nouveau : 876.000 inscriptions en 1974-1975, 930.000 en 1975-1976 (soit + 6,2 %). Selon le rapport annuel du Centre d'étude pour les investissements sociaux, cette reprise serait due aux difficultés que rencontrent les jeunes pour trouver du travail à la fin de leur scolarité : en été 1974, le nombre de jeunes à la recherche d'un premier emploi aurait déjà été de 819.000. Il semble qu'aux périodes de crise économique corresponde un nombre plus élevé d'inscriptions dans les universités. Plus la difficulté est grande de trouver du travail, plus nombreux sont les jeunes qui cherchent un refuge illusoire dans les études.

C'est dans ce contexte que les deux principales formations politiques de la gauche italienne, les communistes et les socialistes, commencent à discuter des mesures d'urgence. La masse de jeunes gens, actuellement à la recherche d'un premier emploi, constitue une partie importante de l'électorat italien. Les jeunes entre 18 et 20 ans, à qui le droit de vote a été accordé l'an dernier, représentent à eux seuls plus de 2 millions de voix.

Dans la perspective de prochaines élections, le Parti socialiste a mis récemment sur pied un plan qui devrait permettre à l'Etat d'employer des jeunes. Un salaire nominal mensuel de 100.000 lires serait versé aux jeunes que l'on emploierait dans des tâches consistant, par exemple, à surveiller les musées insuffisamment protégés, les sites archéologiques, à aider au reboisement et à former des équipes de secours prêtes à intervenir en cas de calamité naturelle.

Le Parti communiste, par ailleurs, a parlé en termes généraux d'un projet de création d'un fonds national destiné à financer un type d'apprentissage de masse. Grâce à ce projet, les jeunes pourraient acquérir de réelles compétences et trouver plus facilement, dans l'avenir, des emplois permanents.

Les deux projets ont été critiqués comme trop coûteux : le projet socialiste coûterait environ 1,7 milliard de lires par an. Politiquement et socialement, il pourrait conduire à une situation encore plus difficile. Les partis conservateurs craignent que de tels projets aient pour résultat l'unification de ces jeunes sans emploi et jusqu'à présent sans voix au chapître politique, unification qui pourrait les conduire vers les groupes politiques extrémistes.

De telles craintes semblent d'ailleurs fondées. A Rome, en effet, on a pu observer ces derniers temps un phénomène nouveau : les chômeurs ont commencé à s'organiser et deviennent chaque jour davantage un élément nouveau de pression politique. De violents incidents ont déjà eu lieu entre les forces de l'ordre et les chômeurs.

Quant aux puissants syndicats de l'industrie, ils craignent que cette masse de jeunes, travaillant pour un salaire nominal, ne soit amenée bientôt à exiger un salaire normalisé, exigence que les syndicats ne considèrent pas comme réalisable à court terme. Les syndicats craignent, pour ces raisons, que les jeunes puissent être attirés par de petits syndicats sectoriels autonomes qui, en ce moment, recrutent un nombre croissant de travailleurs en leur offrant de combattre pour des conditions économiques utopiques et incompatibles avec la situation économique et financière actuelle du pays.

La formule "plus d'instruction, plus d'argent" ne semble plus être valable surtout lorsqu'il s'agit d'une instruction scolaire ne formant à aucun métier ou travail futurs précis.

Tuttoscuola, 7/I/76; The Times Educational Supplement, 6/II; 28/II/76; Correiere della Sera, 14/II/1976 ; D.P.

Descripteurs EUDISED : emploi des jeunes; chômage; étudiants diplômés; politique de l'emploi; Italie.

NETHERLANDS : OPEN SCHOOL PILOT PROJECTS

The Open School Commission (Commissie Open School) has recommended to the government that steps should be taken as from September 1976 with the view to starting pilot projects early in 1977 which would test the feasibility of an open school system.

The Commission points out that although 12.8% of the working population over the age of 15 years follow some educational or training course, facilities are less readily used by those who have received little initial education or training. An open school system should in consequence be conceived with those people in mind who do not avail themselves of existing facilities for further education and training. The Commission distinguishes three groups :

- Adult workers who, on account of their inadequate or outdated training, encounter difficulties in their family life (adolescent children) or in their work (an unfavourable economic situation) ;
- early school-leavers amongst the age-group 17-30 years who have few or no qualifications ;
- women, mostly married, wishing to lead a fuller life but who are held back by a lack of adequate training.

It is proposed that there should be three pilot projects, one for each of the groups listed above, and that they should extend over a period of two years. During this period opportunity will be taken to conduct research with a view to providing a scientific basis for a nation wide open school system. In respect of the adult worker group research will concentrate on establishing the optimal use of the present educational infrastructure (schools, community centres, libraries, etc.). Efforts will be made to define closely the educational needs of the 17-30 age group, and the women's group will serve as a basis for research into the role of media in open school teaching.

The Commission expects that the three pilot projects will need 120 hours per annum of television time and a further 120 hours of radio time, half of which being devoted to repeats of programmes. Presentation of study themes via the media would be supplemented by group and practical work. It is envisaged that there will be considerable liberty accorded to participants in respect of course options. It will not, however, be possible to grant complete liberty of choice, especially when the studies undertaken are with a particular formal qualification in view. For this reason a counselling and guidance system is foreseen.

The Commission recommends that the three initial projects should cater for some 1500 people. That for adult workers would have a rural setting; that for young adults would be based in three medium-sized towns; and that for women would be both urban and rural based.

Uitleg, 14/I/76 ; A.K.;W.F.B.

EUDISED descriptors : Adult education; pilot project; post-secondary education; educational television; compensatory education; Netherlands.

NETHERLANDS : CUTBACK IN STUDENT POWER PROPOSED

The democratic reform of the univer[illegible], which started five years ago, should be kept within limits, Mr. Ger KLEIN, Parliamentary Secretary of Education, told Parliament in early March.

Introducing a Bill for the promulgation of the 1970 Universities Reform Act, Mr. Klein said that the most important limitation proposed was the right of the Government to suspend or cancel decisions made by the faculties and subfaculties and by the so-called subject groups.

The Minister also wants to cut back student participation in the appointment of university teachers. In future only the faculty councils will nominate members of appointing committees.

The student organisations have sharply criticized this proposal as a retrograde step endangering the essentials of the new democratic system of university management.

The Times Higher Educational Supplement,
12/III/1976 ; B.M.

EUDISED descriptors : University; decision-making; teacher; appointment; student participation; Netherlands.

PORTUGAL : LA REFORME A L'EPREUVE

La révolution du 25 avril 1974 a été à l'origine d'une effervescence et de changements considérables dans tous les ordres d'enseignement. Mais l'enthousiasme du début s'est émoussé. Si la réforme se met progressivement en place, l'"illusion lyrique" est terminée.

Le consensus des réformateurs

Tous les courants politiques étaient en principe d'accord sur quatre objectifs :

- Moderniser l'enseignement. Les nouveaux programmes tiennent compte, en général, des acquisitions récentes dans les différents domaines (mathématiques, sciences expérimentales, enseignements des langues, histoire) et de certaines réformes ou expériences faites dans les pays d'Europe occidentale, singulièrement en France - où ont séjourné beaucoup d'universitaires et d'enseignants exilés.

- Rapprocher l'enseignement des élèves. Les programmes du primaire, notamment, donnent la priorité aux "activités d'observation, d'expérimentation, de communication et d'expression" (en particulier d'expression orale) ; ils invitent à respecter et aider le développement moteur, intellectuel et social des enfants. Ils font appel aux éléments de leur vie quotidienne, aux problèmes pratiques, et mettent l'accent sur les activités sociales. Leur inspiration est celle des "mouvements d'éducation nouvelle". Dans le secondaire rénové, les enfants pourront choisir leurs options techniques et une partie des thèmes d'études de sciences sociales et expérimentales.

- Assurer la continuité de l'enseignement et éviter les ségrégations. En mai 1975, annonçant l'unification de l'enseignement secondaire, les porte-parole du ministère de l'Education se disaient "résolus à mettre fin aux privilèges des lycées classiques". Le terme de "tronc commun" utilisé par les Portugais pour concrétiser une formation à la fois générale et préprofessionnelle pendant la scolarité obligatoire renvoie aux projets de la gauche française et à l'"éducation civique et polytechnique" de la République démocratique allemande; mais les projets présentent aussi des ressemblances avec la "comprehensive school" britannique, l'"école intégrée" suédoise ou l'"école de base" de certains pays socialistes d'Europe.

- Rapprocher l'enseignement de la réalité sociale. Le travail à l'atelier et l'"éducation civique et polytechnique", les tâches de service civique, doivent mettre en contact avec les réalités sociales et professionnelles des jeunes gens qui restent, dans leur très grande majorité - surtout les étudiants, - issus des classes bourgeoises, faciliter l'orientation professionnelle des élèves et des étudiants par des tâches concrètes, et établir une collaboration entre les collectivités et les établissements d'enseignement.

Depuis la révolution du 25 avril 1974, des réformes importantes de structures, de programmes, de gestion des établissements ont été entamées par les gouvernements successifs, malgré des hésitations, des conflits et des lenteurs, tandis que l'on ouvrait de nouveaux établissements d'enseignement secondaire et supérieur. L'accroissement (45% environ des dépenses d'éducation de 1974 à 1975 - dû en partie seulement à la hausse des prix et des salaires - donne une idée de l'effort entrepris.

Les réformes acquises

La réforme la plus spontanée a été la "gestion démocratique" des établissements par le personnel, enseignant ou non, et les élèves. Le système adopté par le ministère est plus "électif" dans le secondaire: le chef d'établissement est élu par un "conseil directeur" de dix à quinze délégués élus. Il est plus parlementaire dans le supérieur (il prévoit des "assemblées d'école") et plus favorable aux étudiants,

qui ont dans les conseils autant de délégués que les enseignants, sauf pour les problèmes de recherche ou de recrutement d'enseignants.

L'enseignement primaire est désormais organisés en deux cycles de deux ans (sans redoublement). Pour chacun et, dans chaque matière, on substitue aux listes de connaissances scolaires des objectifs à atteindre par les élèves. Dans le secondaire, les programmes ont été également modifiés, et l'unification des sections classiques et des sections techniques a commencé à la dernière rentrée. Cette fusion complète, qui doit être achevée en 1977-1978, prépare une nouvelle forme de scolarité obligatoire : un "tronc commun" de neuf ans assurant une formation à la fois générale et "préprofessionnelle" (le travail d'atelier doit prendre une forme de plus en plus rigoureuse et technique au fur et à mesure des études).

Dans l'enseignement supérieur où le travail est moins avancé, une première année hors des universités doit combiner des activités de "service civique" sur le terrain et des "enseignements de base" dans les disciplines fondamentales ainsi qu'une formation méthodologique donnée essentiellement par radio et correspondance (cf. News-letter/Faits Nouveaux 3/75).

Ces réformes n'ont pas démarré sans mal. D'autres projets restent encore en attente : la réforme de l'enseignement supérieur et surtout le développement de l'alphabétisation et d'une éducation populaire.

Les réformes en attente

La réforme préparée au printemps 1975 par la direction de l'enseignement supérieur, animée alors par des communistes ou des "progressistes", réservait 10 % des places en première année d'enseignement supérieur à des travailleurs adultes et prévoyait une "discrimination positive" en faveur des enfants des classes défavorisées (sans que d'ailleurs celles-ci soient très clairement définies). Mais les textes publiés ont seulement annoncé un système d'accès particulier à l'université pour les personnes de plus de vingt-cinq ans ayant cinq années d'activité professionnelle, quelle que fût leur scolarité antérieure, et la création de "nouvelles formes d'enseignement supérieur rendant celui-ci accessible aux travailleurs".

De même, le projet d'"université ouverte" (titre emprunté à l'Open university britannique), préparé par un groupe d'universitaires, cherchait à donner à des adultes sans formation secondaire complète le moyen de suivre des études supérieures. Mais seul le programme touchant au recyclage des enseignants a été retenu par le gouvernement.

Aujourd'hui, les transformations radicales de l'éducation paraissent avoir peu de chances d'aboutir. Elles supposeraient une certaine mobilisation de la population et des enseignants. L'évolution politique entamée au Portugal rend celle-ci difficile.

Aussi n'existe-t-il pas de grand mouvement réformateur chez les enseignants : la satisfaction d'avoir retrouvé la liberté politique ne s'accompagne pas de la conscience de la nécessité des réformes pédagogiques. Les instituteurs, notamment ceux des campagnes, sont souvent conservateurs, et, dans le secondaire même, le contrôle politique exercé naguère sur les enseignants n'a pas préparé ceux-ci à prendre des initiatives qui, les années passées, ont toujours été le fait d'une minorité.

Le Monde de l'Education, février 1976; M.B.

Descripteurs EUDISED : objectif pédagogique; méthode pédagogique; curriculum; éducation sociale; éducation civique; enseignement primaire; enseignement secondaire; enseignement obligatoire; gestion; personnel; enseignement supérieur; université; admission; éducation des adultes; Portugal.

SUISSE : LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL - CONSTATATIONS ET MESURES

En 1975, le nombre de jeunes sans travail âgés de moins de 20 ans a triplé par rapport à l'ensemble des chômeurs, tandis que celui de ceux âgés de 20 à 24 ans a plus que quadruplé. Durant la période d'après-guerre, la part des chômeurs âgés de moins de 20 ans n'a jamais dépassé 2 %, alors qu'aujourd'hui ce pourcentage atteint 6 %. Pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans, la proportion était d'environ 5 % en 1974; en juillet 1975, elle s'élevait à 21,6 %. Le chômage des jeunes constitue dès lors un phénomène nouveau dans le pays.

Pour améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) a créé en mai dernier un groupe d'experts "Les jeunes et le monde du travail" composé de représentants des services fédéraux et des autorités cantonales et communales. Le rapport du groupe, publié à la fin de 1975, est actuellement au centre des discussions dans ce domaine. Les mesures proposées par le groupe peuvent se résumer comme suit :

Mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissage

- Renforcement et développement des contacts avec les entreprises formant des apprentis. Dans la mesure du possible, les cantons s'efforceront, par des dispositions judicieuses, de regagner les places d'apprentissage perdues et de persuader les nouvelles entreprises d'accorder dans leur propre intérêt, une attention toute particulière à la formation professionnelle.
- Création d'ateliers "interentreprises". Dans certaines branches, le nombre des places d'apprentissage a augmenté. Dans les autres où le nombre a été en régression, il faut examiner si et jusqu'à quel point les pouvoirs publics pourraient se charger de créer des ateliers pour des jeunes qui n'ont pas pu s'intégrer convenablement dans la vie professionnelle.
- Création d'un réseau interrégional et intercantonal en vue d'une information réciproque en matière de places vacantes. L'OFIAMT vient d'adresser une circulaire à ce sujet aux Centrales cantonales pour l'orientation professionnelle et aux Offices cantonaux de la formation professionnelle, pour améliorer l'information réciproque sur les places vacantes.
- Amélioration de l'offre de places d'apprentissage dans les administrations. Les services administratifs, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux, seraient certainement à même de créer un nombre plus élevé de places d'apprentissage dans diverses professions. L'OFIAMT se propose d'intervenir pour concrétiser ce projet.

Mesures visant à éviter le chômage des jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage

- Intégration de la formation des semi-qualifiés dans le système de la formation professionnelle. La récession économique actuelle fait apparaître clairement que les élèves qui sont dans des classes spéciales ou ceux qui ont dû redoubler des classes au degré primaire ne trouvent plus de places d'apprentissage. Il faut empêcher que ces jeunes qui, durant la période de haute conjoncture avaient la possibilité de devenir des travailleurs qualifiés, ne remplissent plus que des tâches de manoeuvres à bon marché, ce qui porterait aussi préjudice à la mobilité professionnelle. A cet égard, l'institution d'une formation réglementée de semi-qualifiés revêt une importance certaine. Le projet de nouvelle loi sur la formation professionnelle prévoit, pour la première fois, une formation de base pour les semi-qualifiés. Jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle loi, il faut que les cantons, avec l'aide des associations professionnelles, s'efforcent d'améliorer, par une formation de base adéquate, les possibilités d'engagement des semi-qualifiés. Pendant cette période, la Confédération s'occupera, en particulier, de coordonner la formation et versera ses contributions dans le cadre des prescriptions légales.

- Réorganisation du degré supérieur de la scolarité obligatoire avec introduction d'une année pré-professionnelle. L'introduction d'une année scolaire pré-professionnelle permettrait d'éviter des erreurs dans le choix de la profession. Cette mesure prend une importance encore plus considérable en période de récession économique. Des considérations touchant à la politique du marché du travail entrent également en jeu. Sous cet angle, la proposition faite par le groupe d'experts aurait pour but :

  . d'encourager l'intégration et la mobilité professionnelle des jeunes,
  . d'améliorer la préparation des jeunes à l'apprentissage,
  . d'éviter de surcharger le marché du travail par un apport important de main-d'oeuvre.

Le groupe estime que, du point de vue de la politique du marché du travail, la prolongation d'un an de la scolarité obligatoire mérite d'être examinée, surtout dans les cantons où elle n'est pas encore de neuf années scolaires.

Mesures pour éviter le chômage des jeunes qui ont terminé un apprentissage

- Encourager les possibilités de placement des personnes touchées par le chômage en organisant des cours de perfectionnement à plein temps. L'organisation de tels cours qui existent déjà pour certaines professions (par exemple mécaniciens, mécaniciens automobiles, menuisiers) pose des problèmes de recrutement de maîtres et de disponibilité de salles. Les cantons et les associations professionnelles devraient renforcer leurs efforts pour résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans ce domaine.

- Extension de la législation sur les bourses destinées à financer des séjours linguistiques permettant de trouver plus facilement du travail. La loi sur la formation professionnelle prévoit l'octroi de bourses pour financer des séjours linguistiques en Suisse et à l'étranger. Par ailleurs, les cantons ont la faculté d'accorder des bourses d'études ou des allocations pour encourager la participation à des cours de perfectionnement. Les cantons n'appliquant pas ce genre de mesures devraient être encouragés à le faire.

- Création provisoire de camps de jeunesse facultatifs à but social et humanitaire. Par cette mesure, les jeunes chômeurs qui ont un métier pourraient trouver une occupation provisoire et satisfaire jusqu'à un certain point leurs besoins de formation continue. Il convient de faire en sorte que cette mesure ne nuise pas aux entreprises situées dans la région concernée. La compétence de la Confédération devrait être étendue afin qu'elle puisse appuyer financièrement la création de ces camps de jeunes. Un projet de révision de la législation actuelle sera présenté au printemps 1976.

Sécurité sociale

Il s'agit surtout d'étendre le champ d'application de l'assurance-chômage aux jeunes. A cet effet, la révision de la loi sur l'assurance-chômage qui a été proposée mi-1975 dans le cadre des mesures visant à combattre le fléchissement de l'emploi et des revenus, peut servir de base. Toutefois, pour appliquer les nouvelles dispositions, il faut également adapter les prescriptions de son règlement d'exécution. Cet objectif est déjà atteint ou en voie de réalisation.

Statistique et recherche

Finalement, le rapport propose des mesures d'urgence pour améliorer la statistique et l'information dans ce domaine. Le rapport constate surtout que de plus grands efforts sont nécessaires pour obtenir une image complète des perspectives d'avenir à moyen et à long terme dans les différentes branches de professions. En ce qui concerne le besoin de l'économie suisse en main-d'oeuvre et en personnel qualifié, les recherches sont insuffisantes. Pour ce qui est des études sur les modifications structurelles dans certaines branches et professions, il s'agit, en général, de travaux rétrospectifs. Dans le domaine de la politique menée sur le marché du travail et en matière de formation professionnelle, il est cependant important de savoir dans quelles professions se présentent encore des possibilités de travail dans l'immédiat et quelles sont celles pour lesquelles les offres de service risquent de dépasser la demande.

Au printemps de 1975, certaines lacunes concernant la demande ont été signalées, en particulier dans les domaines de la santé, des services publics et de l'hôtellerie. Les résultats de cette enquête ne reflètent toutefois que la situation actuelle ; ils ne tiennent pas compte de l'avenir et n'offrent aucune garantie sur le plan structurel. Les discussions entre l'OFIAMT et les partenaires sociaux des branches intéressées doivent dès lors être poursuivies. Pour étudier cette question, il convient de donner des mandats à court terme pour mener à bien les recherches dans les différents domaines.

Rapport du Groupe ; M.B.

Descripteurs EUDISED : emploi des jeunes; chômeur; marché du travail; politique de l'emploi; apprentissage; formation professionnelle; Suisse.

SWEDEN : BILL ON WORKING CONDITIONS AT SCHOOL

In mid-February the bill on working conditions in school (Skolans inre arbete-SIA) was presented in parliament. The bill is based on the recommendations of the SIA committee which submitted its report in the autumn of 1974 (see News-letter 5/74) and on the reactions to the report (see News-letter 3/75). Decentralization as regards decision-

making, increased independence for local authorities and schools, and closer contact between school and working life are some of the key features of the bill.

The integrated school-day, proposed by the SIA committee, is maintained. The school-day will be limited to five hours for the younger pupils. Other pupils will have a school-day of six to eight hours. Some could find themselves at school every day from 8 am to 4 pm. The pupils' day will, however, be varied on account of free activities and the fact that lessons should no longer consist of the unilateral giving and receiving of knowledge. The bill maintains the proposal of the SIA committee that there should be free activities for pupils before and after the compulsory school-day, but these activities need not be limited to the school premises. Local authorities will receive extra funds to support organisations offering facilities for free activities.

The bill proposes that work methods and structures in school should change gradually with a view to bringing them closer to the pupils' experience. School is still too abstract and theoretical. Work methods in all subjects should be more practical. Courses should be adapted to meet local needs, and it should be possible, if circumstances demand, to transfer part of one year's programme to another. Pupils who have special difficulties or problems shall have their studies adapted to meet their circumstances.

The SIA committee was of the opinion that traditional classes should give way to a system of work units comprising some 60 pupils, which could be subdivised into smaller groups. The bill prefers to retain the class system, but it will be possible for teachers to join together to form a team within a work unit, if this is desired. The bill envisages a gradual and voluntary increase in team teaching. Funds will be made available to local authorities for the creation of small teaching groups or for the provision of special help to particular children. Such funds cannot, however, be used to bring down class sizes generally.

The bill proposes that planning councils be set up in every local authority area as from the 1977/78 academic year to promote co-operation between school and labour market. The school should increase its contacts with working life, young people being afforded contact with those areas of the labour market which they might not otherwise know. All pupils should be provided with increased practical vocational guidance.

Class councils will be compulsory as from 1977/78. The form master will be responsible for the functioning of the council, in which pupils will have a greater opportunity to participate in planning and implementation of programmes than at present. All staff within a work unit and an equal number of pupils will form the "work unit conference"in which the teaching is planned. Co-operation between teachers and other school staff will be reinforced, staff meetings replacing teachers' meetings.

Training courses for headteachers will start in the autumn of 1976, special courses being held for those staff members who in the past have rarely (or have not) been able to apply for a headteacher's post.

The SIA committee had recommended that school management committees be set up on which would sit the headteacher (chairman), three teachers, one non-teaching member of staff and two parents - in senior schools pupils would also be included. Teachers' representatives fought hard to prevent the committee recommending that pupils and parents should be in the majority. The bill, however, makes no provision for such committees. Instead there will be local management

committees, and although it is envisaged that pupils and locally elected politicians will be strongly represented on them, details concerning their organisation will not be known until 1977.

The bill envisages increased co-operation between school and parents. The schools will be obliged to contact the parents of all pupils twice a year. This contact may take the form of general class meetings or of private discussions. Pupils should have the right to attend. The form teacher will be responsible for establishing contact, and if the parents do not come to school, then he can visit them in their homes. Schools should always be open to parents wishing to make a visit. However, the bill does not take up the recommendation of the SIA committee that parents should be compensated financially for working hours lost through visits to their children's schools.

Svenska Dagbladet, 20/II/1976 ;
Larartidningen, 23/II/1976; B.B.P.

EUDISED descriptors : Comprehensive school; time-table; teaching method; team teaching; teaching personnel; class size; participation; parent-school relation; head teacher; decision making; administration; vocational guidance; Sweden.

SWEDEN : INCREASED BUDGETARY PROVISION FOR EDUCATION

The budget 1976/77 - the fiscal year begins in July - proposes an overall 22.7 % rise in expenditure on education. There will be increases of 31.6% for the comprehensive school sector and of 19.3% for secondary education. These figures compare favourably with those for total government spending (up by 15%) and the current level of inflation (about 10 %).

The planned expansion of secondary education will mean that the equivalent of 97 % of all 16-year-olds will be able to enter the upper secondary schools, an increase of 3%. Figures quoted in the budget show a drop in enrolments in traditional academic pre-university courses lasting three or four years (from 41 % to 36 %). Those for work-oriented courses, however, have increased from 32 % to 44 %. Technology, engineering, motore mechanics, electronics and welfare work courses will all receive priority in the expansion.

Urban comprehensive schools with special difficulties, such as large numbers of immigrant pupils, will get a 100% rise in the supplementary grant for extra teachers and pupil welfare. Support for extra tuition for children of immigrants in secondary school is to treble. The allocation for adult education rises by 30%. More money is to be devoted to combat illiteracy, whilst people out of work will be able to claim 18kr per hour for a maximum of 25 hours of study per week, housewives being eligible to claim 8 kr for a minimum of 5 hours per week. The budget proposals include a 20 % rise in the funds allocated for special education, where the current policy is to integrate as far as possible handicapped children into ordinary schools.

The government has resisted all pressures to cut educational expense. The budget continues the democratization policy which was initiated in the 1960s when reform of the comprehensive school, the upper secondary school and adult education was shaped.

The Times Educational Supplement, 20/II/1976;
Lärartidningen, 19/I/1976 ; B.B.P.

EUDISED descriptors : National budget; resource allocation; secondary education; immigrant; adult education; unemployed; special education; Sweden.

SWEDEN : SURVEY OF YOUTH ATTITUDES

An experimental project sponsored by the National Swedish Youth Council has examined what it is like to be young in Sweden today. Preliminary findings are reported in a recently published discussion document entitled "How young people in Sweden spend their leisure and their views on society". The project includes two sociological surveys carried out by sociologists of Lund University. The first survey was carried out in 1972; more than 3000 young people aged 10, 12, 15, 16 and 18 years replied to questions concerning their actual and desired leisure activities, their views on society and their hopes for the future. A similar survey was conducted in the autumn of 1974.

The project investigated whether there was a culture specific to youth. If one is to believe certain mass media, there is. According to such sources young people have created a special life style separate from and partially in opposition to that of adults, and this appears to be assumed in the provision of recreational facilities. There are age limits for foreign travel, at dances, etc. The researchers, however, deny the existence of any such youth culture. According to them young people do not differ from adults in their values and life patterns. The attitude of young people to the roles of the sexes cannot be said to be new or different from that of adults - it is possibly even more traditional. Their attitude to politics and social questions appears for the most part to mirror that of their elders. In some respects young people appear rather to be more conservative than their parents, for example, towards free enterprise and increased authority for the police. They differ from adults only in certain superficial respects, e.g. in hair-style, taste for music, and the importance they attach to clothes.

Young people are very little interested in politics according to the 1972 survey. This is confirmed by the 1974 survey. Interest in politics is concentrated almost entirely among those young people whose studies have a theoretical bias. Of these young people, over one third expressed an interest in politics. Least interested are young people in employment and pupils following vocational courses at the upper secondary school. Of these 9 out of 10 are uninterested in politics.

Associational activities still retain a strong grip on youth. Sixty per cent of the young people interviewed were members of associations in 1972. Another 20 % had earlier been members. Half of those who were attached to an association wished to join a second association. Only 10 % had an altogether negative attitude to associational activities. Nothing in this picture had changed in 1974.

Two-thirds of the young people coming from managerial and professional families are members of an association, but in the case of young people from working-class families only a half. It is interesting to note that there are fewer association members among young men and women in employment than among upper secondary school students following theoretical lines of study - 58 % (young men) and 35 % (young women) compared with 75 % and 61 % respectively.

It is clear that both the public authorities in general and the youth organisations have concentrated on the school-going ages and have neglected the wage-earning youth, say the researchers.

The survey shows that the attitude of youth to religion has changed in recent years. Between 1972 and 1974 the proportion with a distinctly negative attitude has increased from 22 % to 30 %, that with a positive from 18 % to 23 %. The proportion not wishing to take a stand has correspondingly diminished. A marked change in the attitude to religion is noticeable with increase in age. The proportion of positive attitudes rises from 18% for 15-year-olds to 27% for 18-year-olds.

Only 23 % of youth view alcohol and narcotics as special youth problems. The attitude to narcotics is almost wholly negative. The attitude to alcohol is more tolerant. Only 18% are directly opposed to the consumption of alcohol by young people, 2 % (1974) being members of a temperance organisation.

Youth centres are attracting an increasingly young public, the survey shows. From 1972 to 1974 the average age of young people attending youth centres has fallen by 1.5-2 years. It is not, as many believe, only unattached young people who frequent the centres - two-thirds are members of an association. About 20% of the young people surveyed had attended a youth centre more or less regularly. The "open house" scheme at the youth centres does not function, the researchers say. There is always some group which imposes itself and thus excludes other groups.

The research group also investigated the attitudes of young people and parents to school. Among the findings are the following :

- Grades should be retained, in the opinion of 98% of the parents, 59% of the boys and 71% of the girls.
- Parents consider discipline to be poor, while 62% of the boys and 63% of the girls consider it satisfactory.
- Many pupils are discontented with their school. In years 7 and 8 nearly half of the pupils are unhappy at school. There seems to be a slight improvement in year 9. Those who are most contented are the junior level pupils and the pupils following practical courses at the upper secondary school.

The report "Working Conditions in Schools" (cf. News-letter 3/75) suggested that schools should have a greater responsibility for their pupils' leisure activities. This suggestion appears to have little support among school pupils. From the project findings it appears that school is hardly mentioned as regards responsibility for leisure.

A formal report is to be issued by the National Swedish Youth Council which sponsored the experimental project. In it will be presented a number of concrete proposals based on the results of the sociological surveys and the activities carried out.

National Swedish Youth Council, Press Release; B.B.P.

EUDISED descriptors : Youth attitude; youth centre; political behaviour; youth organization; religious behaviour; leisure; Sweden.

UNITED KINGDOM : SEX DISCRIMINATION ACT

The Sex Discrimination Act came into operation at the end of December 1975 with the exception of the education provisions covering admission to educational establishments. These will not take effect until September 1976. The Act which applies to England, Scotland and Wales but not to Northern Ireland, makes sex discrimination unlawful in employment, training and related matters, in education, in the provision of goods, facilities and services, and in the disposal and management of premises. The Act gives individuals a right of direct access to the civil courts and industrial tribunals for legal remedies for unlawful discrimination.

It will be unlawful, for example to refuse girls in a co-educational school to join a course or class to which boys are admitted, for example woodwork, and similarly to refuse to admit boys to a course or class to which girls are admitted, for example home economics. The Act does not prohibit the continuation of separate facilities for boys and girls where these are considered appropriate, provided that the facilities provided for each sex can justificably be regarded as equal.

Independent schools, colleges and universities may apply for transitional exemption orders to the Equal Opportunities Commission. The transitional exemption arrangements also apply to a co-educational school with boarding accommodation for pupils of one sex only, which decides to admit boarders of the opposite sex but wishes to move to complete non-discrimination in its boarding admission over a period.

Existing and future single sex educational establishments are excluded from the education provisions of the Act but there is no exemption regarding the employment of staff. A co-educational school which has boarding facilities only for pupils of one sex is exempted from the education provisions of the Act so far as its boarding arrangements are concerned.

DES Circular 2/1976 ; M.J.T.

EUDISED descriptors : discrimination; sex; equal opportunity; United Kingdom.

UNITED KINGDOM : RACE RELATIONS BILL

Race and community relations experts have given a cautious welcome to the Race Relations Bill which was published at the end of February. The Bill has a special section on education for the first time in British race relations legislation.

The Bill wants the law against racial discrimination strengthened to cover discrimination in effect as well as in intent. It sets up a Race Relations Commission to replace the Race Relations Board and the Community Relations Commission. In General, it is framed in similar terms to the Sex Discrimination Act.

One of the Bill's most controversial changes is in the legal definition of discrimination, which has been widened to include unjustifiable indirect discrimination. This is likely to have important consequences for education. At present when the Race Relations Board investigate a complaint of alleged discrimination, they have to prove that it was done on racial grounds. Since discretion is always exercised when making appointments, for example, it is difficult to prove that someone has been rejected for a job because of race rather than ability. What is more, one way of getting round the present Act is to demand qualifications not normally possessed by members of a particular racial group. The new Bill sets out to remedy this difficulty by saying that if there has been discrimination in laying down conditions or requirements, the alleged discriminator will have to prove that these are necessary.

An example of the proposed change would be that today a West Indian who is refused a place at a college of education because he has not got five O levels, cannot claim that he is discriminated against, because all applicants are required to have five O levels. Under the new Bill,

if the West Indian could show that fewer West Indians have O levels compared with the rest of the population, the college would be guilty of discrimination, unless it would show that the condition of five O levels for a trainee is justifiable.

The Bill has a separate section on education and makes it unlawful for a body responsible for a school, college or university specified by it, or under the Sex Discrimination Act, to discriminate in the admission or treatment of pupils, whether they are a public or a private body.

Enforcement of the present Act, whereby every complaint has to be investigated by the Race Relations Board, who alone can bring proceedings, will be replaced by procedures modelled on the Sex Discrimination Act. Individuals will be able to go direct to county courts with complaints. Complaints against educational bodies, over which the Education Secretary has powers of direction, will go first to the Department of Education and Science.

The Times Educational Supplement, 27/II/1976;M.J.T.

EUDISED descriptors : Racial discrimination; equal opportunity; ethnic minority; United Kingdom.

UNITED KINGDOM : SPECIAL PROVISION FOR GIFTED PUPILS

A plan to set up a chain of residential schools for bright schoolchildren at weekends, and during Easter and summer holidays is being discussed by one local education authority which intends to allocate £ 250,000 a year for the project. Special courses, each lasting up to two weeks, will encourage thousands of top ability children to improve still further their chances of obtaining high grade A level qualifications for university entry.

A large variety of opportunities are to be made available to bright sixth-formers. They will be able to deepen and extend their existing knowledge of such subjects as mathematics, science, economics and modern languages. Gifted linguists will join courses even earlier, while still in the fifth form. Some of the very best will be sent abroad at the ratepayers' expense to countries where their language is spoken, such as Germany, France, Italy, Spain and Russia.

Part of the £ 250,000 is to be set aside to streamline the county's schools careers service. Gifted youngsters will be sent into factories to see how industry works, not only from the view of the shop floor but also at top and middle management level. It is hoped that this will encourage children in the long-term to inject their gifts and improved qualifications into industry.

The Daily Telegraph, 13/I/1976 ; M.J.T.

EUDISED descriptors : Gifted; mathematics; science; economics; modern languages; vacation course; United Kingdom.

//